



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-06-28

OBJET : Reddition de comptes de la Phase 4 du Projet d'amélioration continue de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Schefferville et des communautés de Matimekush-Lac John, de Kawawachikamach et paiement des comptes restants lié aux travaux réalisés dans ce cadre.

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le rapport final de la phase 4 présenté par monsieur François Désy consultant a été unanimement approuvé par les membres du comité intercommunautaire de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance de ce rapport et qu'il fait partie intégrante de la présente ordonnance;

ATTENDU QUE certains problèmes de fonctionnement du système d'alimentation électrique de la roulotte au LEMN dont l'installation était prévue à la Phase 4 ont incité la Ville de Schefferville à suspendre temporairement le paiement dû à l'entreprise Tremblay électrique;

ATTENDU QUE la source du problème a été identifiée et qu'un membre du comité intercommunautaire, monsieur Jean-Baptiste Laurent, a informé les membres de ce comité de la cause du problème;

ATTENDU QUE le système électrique de la roulotte du LEMN est maintenant fonctionnel suite à l'intervention de monsieur Laurent;

ATTENDU QUE le comité intercommunautaire a recommandé unanimement le paiement intégral des factures restantes découlant de la phase 4, dont celle de Tremblay électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de :

Entériner le rapport final portant sur la Phase 4 du projet intercommunautaire d'amélioration continue de la gestion des matières résiduelles ci-haut mentionné

Approuver le paiement intégral déjà effectué de toutes les factures liées aux travaux de la Phase 4 qui sont maintenant complétés.

Adoptée à Québec, le 29 juin 2021

Jean Dionne, administrateur